

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LYON ET LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

Un an. Six mois. Trois mois.

36 f. 18 f. 9 f.

HORS DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

Un an. Six mois. Trois mois.

40 f. 20 f. 10 f.

Un numéro : 10 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 3.

Les Lettres et Envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, Rédacteur en chef du Journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 12 novembre 1848.

M. LOUIS BONAPARTE.

On nous écrit, sous le voile de l'anonyme, des lettres injurieuses dans lesquelles on nous reproche de combattre la candidature de M. Louis Bonaparte; on nous assure que, malgré notre opposition, M. Bonaparte sera nommé président de la République.

Des injures ne prouvent rien, sinon que celui qui se les permet est un homme mal élevé; et l'anonyme laisse croire qu'il n'a pas une conviction bien profonde, puisqu'il n'ose pas lui donner la sanction de son nom. En politique, tout cela n'a aucune signification.

Quant à l'assurance qu'on nous donne que M. Bonaparte sera nommé président, c'est là une question que le peuple français aura bientôt à décider, et il n'appartient à personne de préjuger l'arrêt qu'il rendra. Si la France pouvait se laisser prendre aux fausses promesses dont on la berce, oublier les folies d'un prétendant qui n'a montré jusqu'ici ni talent ni patriotisme, élire une ombre, un souvenir, nous plaindriions bien sincèrement notre patrie, nous regretterions son aveuglement qui lui préparerait de nouvelles secousses, de nouveaux malheurs.

Un gouffre est ouvert devant nos pas, nous en éclairons les bords, nous avertissons ceux qui courent de ce côté qu'ils sont en danger d'y tomber, nous retenons ceux qui vont se perdre dans un abîme dont la profondeur est inconnue; si, malgré tous nos efforts, la France veut se jeter dans ce précipice, y laisser sa prospérité, sa force, sa gloire peut-être, nous n'aurons rien à nous reprocher, nous aurons rempli jusqu'à la fin notre devoir de citoyens. Quand le mal sera fait, nous serons encore aux bords du gouffre, tendant la main à ceux qui essaieront d'en sortir.

Tel est le rôle que nous avons choisi; ni injures ni menaces ne nous en feront sortir, et nous pouvons raisonner froidement.

A quel titre nommerait-on M. Bonaparte à la présidence? Parce qu'il est le neveu de son oncle? Mais cela serait fort étrange dans un pays démocratique qui a supprimé les titres de noblesse et qui n'a pas voulu reconnaître l'hérédité de la pairie.

L'Europe est pleine de prétendants. Il y a dans l'armée autrichienne un colonel qui est fils d'un ancien roi de Suède, un descendant de la famille illustre des Wasa. Celui-là représente les armes. Rome donne asile à une famille qui représente le principe de la monarchie absolue appuyée sur les moines; c'est là un principe, mauvais il est vrai, mais enfin c'est un principe. La ville des papes, ou du moins le ciel italien abrite encore un prince qui est dans le même cas vis-à-vis du Portugal.

Pour ce qui regarde la France, l'arrière-petit-fils de Louis XIV et aussi de Louis XV promène dans les états de l'Autriche les espérances de la monarchie restaurée en 1815 avec toutes les douceurs que vous savez. Il s'appuie sur le prétendu principe de la légitimité, du droit divin. L'Angleterre abrite et garde en réserve pour l'occasion toute la branche cadette des Bourbons qui ne sait pas trop ce qu'elle est, mi-partielégitime, mi-partie révolutionnaire, mais qui sait très bien ce qu'elle veut : le trône de France. Celle-là s'étaie sur le principe de la révolution de Juillet.

Louis Bonaparte que représente-t-il? Sur quel principe s'appuie-t-il? Est-ce sur le 18 brumaire qui jeta la représentation nationale par les fenêtres? Prenez garde, vous n'avez pas nommé la Constituante pour lui réserver un sort semblable, et, si vous choisissez Bonaparte, vous justifiez, vous absolvez la tentative du 15 mai. Vous retrancherez-vous derrière cette pensée que Napoléon a été salué empereur par l'acclamation du peuple? Mais Louis-Philippe aussi avait été accueilli avec enthousiasme par la majorité du peuple; vous avez laissé tomber l'un et chassé l'autre. Laissons donc toutes les vieilles familles. Nommer à la présidence l'un des prétendants, c'est réveiller toutes les ambitions des autres. Finissons-en avec toutes ces races de rois, prenons un homme pour nous et non pour lui.

Voulons-nous la république ou la monarchie? Si c'est la monarchie, ce n'était pas la peine de changer de dynastie; elles ne valent pas plus les unes que les autres; elle vous mèneront au même point. Demandez à vos mères de quelles larmes, de quelles douleurs elles ont payé la gloire de l'Empire qui a laissé la France plus petite qu'on ne la lui avait donnée. Demandez à vos pères comment ils ont jugé la Restauration, et vous-mêmes dites-nous ce que vous avez fait de la monarchie de Juillet. Voulez-vous consumer vos forces à marcher péniblement dans un cercle, comme un cheval aveugle qui tourne la roue d'un moulin? Vous êtes libres, mais alors vous n'êtes plus un peuple qui a le droit de se vanter de sa grandeur, de sa dignité, de ses lumières; vous êtes des insensés, vous êtes une population sans idéal, sans principe, qui ne sait pas ce qu'elle désire et encore moins ce qu'elle fait.

Entendez-vous conserver la République? Examinez les titres de celui que vous appellerez à la présider. Voyons, quels sont les titres de M. Louis Bonaparte? Est-ce comme homme de guerre que vous le choisiriez? Il a fait la grande expédition de

Strasbourg! Voilà tout. Une niaiserie dans laquelle il a compromis de braves gens justement mécontents de la dynastie de Juillet, mais qui commettaient une lourde erreur en croyant trouver un général dans cet homme inhabile.

Mais non, ce n'est plus la guerre d'aventure que vous voulez, vous savez bien que la prospérité de la France, la vôtre par conséquent, est attachée au maintien de la paix; que si nous devons prendre les armes ce sera pour aider les peuples à s'affranchir et non pour faire des conquêtes. Vous ne voulez pas, ou vous seriez des fous, vous ne voulez pas aller fonder de nouveau les royaumes de Hollande et d'Espagne pour les neveux de Napoléon, et celui des Deux-Siciles pour les enfants de Murat. Ces messieurs peuvent y penser; mais vous, citoyens français, qui savez ce que coûtent et ce que rendent ces conquêtes, vous n'y songez point, n'est-ce pas?

C'est donc comme homme politique que vous mettriez M. Louis Bonaparte à la tête de la République. Sous ce rapport, quels sont donc ses titres? Nous cherchons en vain, nous ne trouvons que l'affaire de Boulogne. Savez-vous ce que c'est? La sottise la plus inroyable qu'on puisse imaginer. Il est tombé là dans le piège le plus grossier qui lui a été tendu par le ministère français, par la police de Louis-Philippe qui voulait s'en débarrasser une bonne fois en le couvrant de ridicule. Il a joué un rôle de niais.

Faut-il parler de la Suisse, du projet d'invasion qu'il avait formé? Il devait s'emparer de la France avec deux ou trois compagnies et grâce à quelques intelligences dans l'intérieur. Pauvre jeune homme! Est-il permis, quand on a le sens commun, de rêver de telles conquêtes, de se bercer de pareilles chimères?

Si M. Louis Bonaparte n'a de titres à la présidence ni comme homme de guerre, ni comme homme politique, ni par son génie, ni par les services rendus à la patrie, faites-nous donc le plaisir de nous dire pourquoi vous l'y appelleriez.

Voyons, tâchez d'être des hommes sérieux. Il y a dans l'humanité comme il y a dans l'ordre physique des météores qui apparaissent, brillent et passent. D'où viennent-ils? On l'ignore. Où vont-ils? Qui le sait? Ils ont brillé, ils s'éteignent; ils ont fait leur œuvre, ils meurent. Les uns n'ont point de place parmi les constellations; les autres n'ont point de descendance véritable dans la famille humaine.

Est-ce que César a des enfants qui règnent sur l'empire romain? Est-ce qu'à la mort de Charlemagne ce grand empire d'Occident qu'il avait fondé ne s'écroule pas avec fracas? Ne voit-on pas ses enfants se débattre d'exils en restaurations, de restaurations en exils, au milieu des déchirements de la patrie? Est-ce que Cromwell n'essaya pas en vain de laisser son héritage à Richard? Est-ce que Napoléon a un fils? Est-ce que vous comptez pour quelque chose une famille que son nom écrase?

(CORRESPONDANCE SPÉCIALE DU CENSEUR.)

De l'Assemblée Nationale, le 9 novembre.

L'ordre du jour appelle le projet de décret sur les indigents invalides des campagnes. La droite se montre mal disposée en sa faveur; elle accueille par de bruyantes exclamations les discours à l'appui de cette proposition. Il s'agit de venir au secours des malheureux, ces messieurs parlent d'économie. Dans un instant nous allons discuter le budget, et, comme hier, comme avant-hier, ils défendront jusqu'au dernier écu l'intégrité des gros traitements. Demande-t-on de maintenir des positions aristocratiques au sein de la démocratie, ils ne comptent plus aussi juste; alors ils puisent à pleines mains dans la bourse des contribuables.

On continue la discussion du budget.

C. B.

Nouvelles d'Italie.

VENISE, 4^{er} novembre. — A l'arrivée de l'amiral Albini, toute la place Saint-Marc a retenti des cris de *Vive Charles-Albert! vive l'indépendance de l'Italie!* L'amiral a visité les triumvirs et leur a déclaré que l'escadre avait pour objet de débloquer Venise et de la défendre si elle était attaquée.

Le gouvernement lui a témoigné tout le plaisir que lui causait un pareil retour.

NAPLES, 3 novembre. — Samedi dernier, le ministre de France, M. de Rayneval, a donné un dîner où se trouvaient l'amiral Baudin, l'amiral Parker, lord Napier et autres officiers supérieurs des deux flottes anglaise et française.

La garde nationale de Pescara a été dissoute. Les lettres venant de Palerme considèrent les conditions proposées par les puissances médiatrices comme inadmissibles par la Sicile.

(Corr. Merc.)

Nouvelles d'Allemagne.

Nous n'avons aujourd'hui que peu de nouvelles d'Allemagne à mentionner.

Dimanche, 5 novembre, l'assemblée nationale de Berlin n'a pas tenu séance. Le comte de Brandebourg cherchait toujours à organiser un ministère de conciliation, mais on doutait qu'il pût réussir. Le président de l'assemblée, Unruh, s'était rendu à Potsdam, auprès du roi.

Les lettres de Vienne sont toujours fort rares. Les communications sont encore interceptées. La ville présente le tableau de la plus horrible désolation, et les Croates et les Autrichiens continuent à piller, à pressurer les habitants, à commettre des exactions et des cruautés.

Ils ont tous des montres, de l'argenterie, des robes de soie, des dentelles, produit de leurs rapines.

Un sentiment universel de douleur et d'indignation domine en ce moment dans toute l'Allemagne. C'est par des actes de barbarie, par un bombardement digne d'un chef de sauvages que l'empereur Ferdinand a répondu aux démarches de conciliation, aux protestations de fidélité des Viennois. L'Allemagne tout entière prend aujourd'hui fait et cause pour eux; elle voue à l'exécration de l'Europe et au mépris de la postérité cet empereur imbecille qui a commandé ou autorisé de pareils crimes contre l'humanité et la civilisation. La couronne des Habsbourg est tachée du sang des peuples et couverte de la malédiction universelle; la dynastie impériale n'échappera pas tôt ou tard à l'abîme qu'elle a creusé de ses propres mains et dans lequel elle doit s'engloutir.

Paris, le 9 novembre 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous comprenons très bien que les hommes qui veulent jeter le pays dans la boue et dans le sang pour opérer une réaction violente, qui nous ramène au duc de Bordeaux, engagent les hommes des campagnes à voter pour M. Bonaparte. Nous comprenons que les héros de la commandite, candidats aux emplois élevés, et repoussés comme tels par la république comme par la monarchie, jettent une dernière fois les dés et cherchent dans l'avènement de quelque aventurier, leur protégé, au poste suprême de la République, un moyen héroïque de rester à flot. Mais ce qui nous passe, c'est que des hommes qui se prétendent dévoués à la République, à la liberté, à l'ordre, sans lequel l'avenir n'est plus qu'un chaos, ne soient pas éclairés par l'adhésion même que les *grecs* de la publicité et les champions d'Henri V donnent ostensiblement à M. Bonaparte.

« Une nouvelle réunion, disait la *Gazette de France* d'avant-hier, a eu lieu entre un grand nombre de partisans du principe monarchique présents dans la capitale.

« Il a été déclaré à l'unanimité que les hommes monarchiques ne pouvaient pas avoir de candidats dans la question d'une présidence élective;

« Que les efforts devaient être employés uniquement à préparer les éléments d'une assemblée future, seul espoir de tous les gens de bien.

« Il y a eu presque unanimité pour déclarer que la candidature que l'on préférerait, si l'on avait à voter, serait celle de Louis Bonaparte... »

Cela est-il clair? Les légitimistes de la *Gazette* croient que le meilleur moyen de bouleverser la France à leur profit, c'est de nommer M. Louis Bonaparte, et ils voteront pour lui. De telle sorte que M. Louis Bonaparte, si le malheur de la France voulait qu'il fût élu, représenterait sur le fauteuil du président, non la République, mais pour les uns l'empire moins l'empereur, pour les autres un chapeau devant garder la place d'Henri V. Que nos concitoyens des campagnes ne tombent pas dans ce piège; eux si laborieux, si honnêtes, qu'ils ne contribuent pas à précipiter leur patrie dans des troubles dont ils sentiraient le terrible contre-coup. Si Paris, si nos villes des départements retombent dans la guerre civile, il n'y aura plus ni crédit, ni confiance, ni industrie, ni commerce. Et quand l'industrie et le commerce sont suspendus, que deviennent les produits de la terre, tout ce qui alimente nos manufacturiers?

— Hier, les amis de M. Thiers, que l'on n'appelle plus que le parti des scorpions, se sont réunis. Ils ont décidé que M. Léon de Maleville serait porté par eux, le 19 du courant, à la présidence de l'Assemblée Nationale. La rue de Poitiers a des griefs contre M. Marrast, qui reste ostensiblement l'ami du général Cavaignac et qui se prononce avec énergie contre les intrigues des scides de M. Thiers et de M. Molé; elle compte pour réussir sur le départ d'un grand nombre de membres de la gauche qui ont obtenu des congés. C'est toujours la même franchise.

— Hier, un employé de la poste aux commissions remit un paquet au sieur Gervais, marchand-épiciier, rue Lenoir-Saint-Antoine. Ce paquet fut immédiatement ouvert, et on y trouva une tête de mort sur laquelle six petites bandes de papier avaient été collées. Les trois premières portaient le nom de Gervais, suivi des numéros 1, 2 et 3; les trois autres : Denis, 4; Guitard, 5; Daniel, 6.

Les quatre personnes désignées par ce message de mort ont porté plainte et déclaré que plusieurs fois des menaces leur avaient été faites par des individus de leur quartier, et qu'il était à leur connaissance que plusieurs insurgés de juin leur attribuaient leur arrestation et avaient annoncé qu'à leur sortie de prison ils se vengeraient.

BULLETIN POLITIQUE ET FINANCIER.

Paris, 9 novembre.

Nous avons repris un peu de calme, la panique est dissipée jusqu'à ce que de nouveaux événements et de nouveaux prétextes nous jettent encore dans l'agitation de ces derniers jours. Il est évident que nous n'agissons pas avec assez de réflexion; mais faites donc raisonner la défiance, calmez donc les craintes, surtout lorsque tant de sinistres semblent les justifier!

Nous sommes les jouets de la spéculation et la proie des habiles. On doit avoir fait des gains énormes dans les dernières bourses qui présentaient l'aspect d'une véritable débâcle.

Aujourd'hui on était complètement rassuré par la hausse d'hier et disposé à continuer le mouvement ascensionnel; aussi a-t-on ouvert le 5 0/0 à 63 f. 30; il est monté à 63 50, mais alors les ventes pour les départements ont commencé sur des ordres donnés par des détenteurs effrayés, et le cours a rétrogradé jusqu'à 64 75, en hausse de 63 c. sur le cours d'hier.

Le 3 0/0 a suivi les mêmes oscillations et a fermé à 42 40, en hausse de 40 c.

La banque a fini à 1360, après avoir fait 1400 f.

Chemin de fer de Paris à Orléans	580
— de Paris à Rouen	365
— de Rouen au Havre	470
— d'Avignon à Marseille	155
— de Strasbourg à Bâle	77 50
— du Centre	220
— d'Amiens	135
— d'Orléans à Bordeaux	363 75
— du Nord	342 50
— de Paris à Lyon	327 50
— de Tours à Nantes	310

FÊTE NATIONALE DE L'INAUGURATION DE LA CONSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CÉLÉBRÉE A PARIS LE 10 AOÛT 1793.

L'inauguration de la Constitution de 1793 fut célébrée avec solennité dans toutes les communes de la République.

A Lyon, les royalistes réussirent à égarer les Lyonnais et à les pousser à l'insurrection; mais leurs intrigues odieuses furent impuissantes à altérer les principes républicains profondément enracinés dans leurs mœurs et dans leurs habitudes, à tel point que, malgré les désastres et les calamités du siège qu'ils soutenaient contre les forces nationales, ils célébrèrent avec pompe et enthousiasme les fêtes républicaines du 14 juillet et du 10 août 1793.

Nous reproduisons un rare et curieux procès-verbal de la fête qui eut lieu à Paris lors de l'inauguration de la Constitution républicaine.

« La journée du 10 août 1793 fut consacrée à célébrer cette fête mémorable pour la France et pour l'humanité.

La Convention Nationale, les envoyés des assemblées primaires, les autorités constituées de Paris, les sociétés populaires et la population entière étaient convoqués au vaste emplacement où avait été la Bastille.

L'heure de la réunion était fixée à l'apparition des premiers rayons du soleil, et l'accouplissement de la régénération de la France était associé à ce lever de l'astre du jour qui fait tressaillir de joie la nature entière.

Dans l'emplacement de la Bastille était encore confusément disséminée une partie de ses ruines; des inscriptions gravées sur les débris de cette forteresse de la tyrannie rappelaient le séjour et l'histoire des victimes que les despotes y ont si long-temps entassées. Sur une pierre on lisait ces mots : *Je suis enchaîné depuis quarante ans à cette pierre!* sur une autre : *La vertu conduisit ici!* sur une troisième : *L'enfer a vomé les rois! l'enfer a vomé les prêtres!*

Cette histoire des forfaits du despotisme, lue sur des pierres mutilées par la hache de la liberté, portait à la fois dans les âmes des impressions douloureuses, attendrissantes, et le soulagement d'une joie recueillie et profonde. C'est avec ces émotions que tous les regards se tournaient vers une statue colossale de la Nature élevée au milieu de ces mêmes ruines. L'aspect de cette statue, les emblèmes dont elle était entourée, le caractère antique et majestueux de sa figure, l'inscription gravée en caractères monumentaux sur sa base : *Nous sommes tous ses enfants*, tout répandait au loin l'idée de la grandeur de la Nature et de sa bienfaisance. De ses mamelles, qu'elle pressait de ses mains, s'épanchaient dans un vaste bassin deux sources d'une eau pure et abondante, images de son inépuisable fécondité (1).

Le bruit des canons, prolongé en échos dans les airs, s'est fait entendre; une musique douce, des chants harmonieux et civiques sont sortis du milieu de ce tonnerre de liberté, et le président de la Convention Nationale, placé devant la statue de la Nature et la montrant au peuple, a porté ainsi la parole :

« Amie du sauvage et des nations civilisées, ô Nature! ce peuple immense, rassemblé aux premiers rayons du jour devant ton image, est digne de toi; il est libre! C'est dans ton sein, c'est dans tes sources sacrées qu'il a recouvré ses droits, qu'il s'est régénéré. Après avoir traversé tant de siècles d'erreur et de servitude, il fallait rentrer dans la simplicité de tes voix pour retrouver la liberté et l'égalité. O Nature! reçois l'expression de l'attachement éternel des Français pour tes lois, et que ces eaux fécondes qui jaillissent de tes mamelles, que cette boisson pure qui abreuve les premiers hommes, consacrent dans cette coupe de la fraternité et de l'égalité les serments que te fait la France en ce jour, le plus beau qu'ait éclairé le soleil depuis qu'il a été suspendu dans l'immensité de l'espace. »

A la suite de cette espèce d'hymne, « coupe prière, depuis les premiers siècles du genre humain, adressée à la Nature par les représentants d'une nation et par ses législateurs, le président de la Convention Nationale a rempli une coupe de forme antique de l'eau qui jaillissait du sein de la Nature; il en a fait des libations autour de la statue; il a bu dans la coupe, et l'a présentée à ceux des envoyés du peuple français qui, par leur âge, avaient obtenu de porter la bannière sur laquelle était écrit le nom de leurs départements respectifs. Tous ils se sont approchés, dans un ordre déterminé par le rang alphabétique, de la coupe sainte de l'égalité et de la fraternité. En la recevant des mains du président, qui ensuite leur a donné le baiser fraternel, l'un disait : *Je touche aux bords de mon tombeau; mais en pressant cette coupe de mes lèvres, je crois renaître avec le genre humain qui se régénère.* Un autre, dont les vents faisaient flotter les cheveux blanchis, s'écriait : *Que de jours ont passé sur ma tête! O Nature, je te remercie de n'avoir pas terminé ma vie avant celui-ci!* Un autre, comme s'il eût assisté à un banquet des nations, et qu'il eût bu à l'affranchissement du genre humain, disait en tenant la coupe : *Hommes, vous êtes tous frères! Peuples du monde, soyez jaloux de notre bonheur, et qu'il vous serve d'exemple!* Un autre, saisi d'un esprit prophétique en s'approchant de la statue de la Nature, s'écriait : *O France! la liberté est immortelle; les lois de la République, comme celles de la Nature, ne périront jamais!* Tous, profondément émus par le spectacle qu'ils avaient sous les yeux et par le spectacle qu'ils donnaient eux-mêmes, étaient pressés du besoin de répandre par la parole les sentiments dont leur âme était remplie.

Quand cette cérémonie, qui rappelait d'une manière si auguste et qui ramenait en quelque sorte les premiers jours du genre humain, a été accomplie, la foule immense s'est mise en mouvement, et a pris par les boulevards la marche qui lui était tracée.

Ce cortège d'une nation régénérée à la liberté et rendue à la nature était ainsi composé : En tête les sociétés populaires qui ont si puissamment concouru à cette régénération. Leur bannière présen-

taient un œil ouvert sur des nuages qu'il pénétrait et qu'il dissipait; emblème ingénieux, signe rassurant et menaçant de cette garde vigilante que les sociétés populaires ont toujours faite autour de la liberté, et à laquelle aucun traître n'a pu et ne pourra échapper.

La Convention Nationale a paru ensuite, précédée de la Déclaration des droits de l'homme et de l'acte constitutionnel gravés sur des tables d'airain; elle était placée au milieu des envoyés des assemblées primaires, réunis les uns aux autres par un léger ruban tricolore. En présence du peuple souverain, aucun costume orgueilleux ne devait distinguer ses représentants; chacun d'eux portait à la main un bouquet d'épis de blé et de fruits. Ainsi se renouvelait cette sublime alliance, aperçue par les peuples des républiques anciennes, entre l'agriculture et la législation, et qu'ils figurèrent dans leurs allégories en faisant de Cérès la législatrice des sociétés.

Les envoyés des assemblées primaires portaient dans une main une pique, arme de la liberté contre les tyrans; dans l'autre une branche d'olivier, symbole de la paix et de l'union fraternelle entre tous les départements d'une seule et indivisible République.

L'ordonnateur de la fête (David), par une seule idée, lui a imprimé son plus beau caractère. Après les envoyés des assemblées primaires, il n'y avait plus eu aucune division de personnes et de fonctionnaires, ni même aucun ordre tracé, aucune régularité prescrite dans la marche. Le conseil exécutif était dispersé au hasard; l'écharpe du maire ou du procureur de la commune, les plumets noirs des juges ne servaient qu'à faire remarquer qu'ils marchaient les égaux du forgeron et du tisserand. Là, des différences qui semblaient imprimées par la nature même étaient effacées par la raison, et l'Africain, dont la peau noire et la chevelure crépue indiquent une autre espèce d'homme, donnait la main à l'homme blanc comme à son frère; là, tous étaient égaux comme hommes, comme citoyens, comme membres de la souveraineté.

Tout s'est confondu en présence du peuple, source unique de tous les pouvoirs, qui, en émanant de lui, lui restent toujours soumis; et dans cette confusion sociale et philosophique, rendue encore plus touchante par un mélange de paroles, de chants, d'instruments et de cris de joie qui se croisaient dans les airs, tout a donné la vue et le sentiment de cette égalité sacrée, empreinte éternelle de la première loi de la nature, et première loi de la République.

Mais si les distinctions sociales s'évanouissaient, tout ce que la société a de plus utile dans ses travaux et de plus attendrissant dans ses bienfaits figurait avec éclat dans cette fête nationale, et, en prononçant plus fortement son caractère, ajoutait à sa magnificence.

Placés sur une plate-forme roulante, les élèves de l'institution des Aveugles faisaient retentir les airs de leurs chants mélodieux, et présentaient ainsi le sublime spectacle du malheur consolé et honoré.

Portés dans de blanches barcelonnettes, les nourrissons de l'hospice des Enfants-Trouvés annonçaient par leur présence que la République était leur mère, que la nation entière était leur famille, et qu'eux aussi ils pourraient prononcer un jour le nom de patrie.

Les artisans, si long-temps privés de s'honorer de leur métier, quelquefois même condamnés par l'orgueil à en rougir, portaient leurs instruments et leurs outils comme une des plus belles décorations de cette pompe sociale.

Sur une charrue, devenue un char de triomphe, un vieillard et son épouse, entraînés par leurs propres enfants, présentaient dans un tableau vivant l'histoire à jamais célèbre de Biton et de Cléobis; ils offraient surtout la considération accordée dans une République à la piété filiale ainsi qu'à l'agriculture, et les hommages rendus par une nation libre et souveraine à la vieillesse de ceux qui la nourrissent.

Au milieu de cette multitude d'images des arts, des métiers, des travaux utiles, des vertus simples et réelles, s'élevait une enseigne sur laquelle on lisait ces mots : *Voilà les services que le peuple infatigable rend à la société!*

Dans ces honneurs décernés à ceux qui vivent pour la société, vous n'êtes point oubliés, ô vous qui êtes morts pour la cause de la République! Huit chevaux blancs, ornés de panaches rouges, étaient attelés à un char de triomphe portant l'urne où l'on avait déposé leurs cendres vénérées. Le sombre cyprès n'ombrageait point l'urne de ses branches mélancoliques; une douleur même pieuse aurait profané cette apothéose : des guirlandes et des couronnes, les parfums d'un encens brûlé dans des cassolettes de formes antiques, un cortège de parents le front orné de fleurs, une musique où dominaient les sons guerriers de la trompette, tout, dans cette marche triomphale, était à la mort ce qu'elle a de funèbre, et ranimait, pour participer à l'allégresse publique, les mânes sacrés des citoyens devenus immortels dans les combats.

A une certaine distance de cette marche triomphale, et au milieu d'une force armée, roulait avec un fracas importun, chargé des attributs proscrits de la royauté, de l'aristocratie et de la superstition religieuse, un tombereau semblable à ceux qui conduisent les criminels au lieu de leur supplice. Une inscription gravée sur cette sinistre voiture portait : *Voilà ce qui a toujours fait le malheur de la société humaine.* A cette vue, le peuple paraissait frémir d'horreur, et les dévouilles de la victoire indignaient encore les vainqueurs.

Cinq fois dans l'espace qu'elle devait parcourir, cette pompe auguste s'est arrêtée, et chaque station a présenté des monuments qui rappelaient les plus beaux actes de la révolution ou des cérémonies qui la consacraient.

Vers le milieu de la longueur des boulevards s'élevait un arc de triomphe, ouvrage du génie de l'architecture et de la peinture associées par le patriotisme; Rome antique et Athènes, la cité des arts, ont exécuté en ce genre peu de dessins plus beaux.

L'arc de triomphe était consacré à rappeler le souvenir de cette époque glorieuse de la révolution de 1789 où l'on vit des femmes, devenues intrépides par le sentiment de la liberté, trainer des canons, et, portés sur les affûts, diriger en quelque sorte les hommes où il fallait attaquer la tyrannie, combattre elles-mêmes à Versailles les satellites des despotes, et mettre en fuite ceux qui échappaient à leurs coups. Sur une des faces de l'arc de triomphe, on lisait : *Comme une vile proie, elles ont chassé les tyrans devant elles;* sur l'autre : *Le peuple, comme un torrent, inonda leurs portiques; ils disparurent;* sur la troisième : *Sa justice est terrible;* sur la face opposée : *Sa clémence est extrême.*

Tandis que l'architecture, la peinture et la sculpture se réunissaient ainsi pour transmettre à la postérité le souvenir des héroïnes au milieu des monuments de leur gloire, et comme au chemin de Versailles, on les voyait assises sur les affûts des canons. Tout le cortège s'est arrêté devant elles; le peuple les contemplait, et le président de la Convention Nationale (Héroult de Séchelles) leur a adressé l'allocution suivante :

« Quel spectacle! la faiblesse du sexe et l'héroïsme du courage! O liberté, ce sont là tes miracles! C'est toi qui, dans ces deux journées où le sang à Versailles commença à expier les crimes des rois, allumas dans le cœur de quelques femmes cette audace qui fit fuir ou tomber devant elles les satellites des tyrans! Par toi, sous des mains délicates, roulèrent ces bronzes, ces bouches de feu qui firent entendre à l'oreille d'un roi le tonnerre, augure du changement de toutes les destinées! Le culte que t'ont voué les Français a été impérissable à l'instant où tu es devenue la passion de leurs compagnes,

O femmes! la liberté attaquée par tous les tyrans, pour être défendue, a besoin d'un peuple de héros : c'est à vous à l'enfanter! Que toutes les vertus guerrières et généreuses coulent avec le lait maternel dans le cœur de tous les nourrissons de la France! Les représentants du peuple, au lieu de fleurs qui parent la beauté, vous offrent le laurier, emblème du courage et de la victoire : vous le transmettez à vos enfants. »

En prononçant ces dernières paroles, le président leur a donné l'accolade fraternelle; il a posé sur la tête de chacune d'elles une couronne de laurier, et le cortège de la fête, à laquelle elles se sont unies, a repris la route des boulevards au milieu des acclamations universelles.

La place de la Révolution était marquée pour la troisième station; elle s'est faite devant la statue de la Liberté, élevée sur le piédestal de la statue anéanti d'un des plus vils et des plus corrompus de nos tyrans (Louis XIV). La Liberté, comme la fille de la Nature, paraissait à travers l'ombrage de jeunes arbres dont elle était environnée; les rameaux des peupliers pliaient sous le poids des tributs offerts à la divinité des Français : c'étaient des bonnets rouges (1), symboles de liberté, et des rubans aux couleurs nationales; c'étaient des vers trouvés plus beaux parce qu'ils n'exprimaient tous qu'un même sentiment; c'étaient des dessins tracés au crayon, et qui faisaient revivre les prodiges de la Révolution; c'étaient des guirlandes de fleurs animées par ce pinceau éternel qui vivifie et décore les champs. La multitude et le choix des offrandes annonçaient que ce n'était pas une cérémonie, mais un culte, et que tous les cœurs avaient cédé à l'enthousiasme qui les animait.

Mais il ne suffisait pas de ces offrandes; il fallait encore un sacrifice à la déesse. Presque à ses pieds était un immense bûcher destiné à le recevoir. Tout ce qui avait servi à la représentation et au faste de la royauté devait être la matière du sacrifice. Placé entre la statue de la Liberté et le bûcher, au moment de cette grande purification d'un empire par le feu, le président de la Convention Nationale a prononcé le discours suivant :

« Ici la hache de la loi a frappé le tyran (Louis XVI). Qu'ils périssent aussi ces signes horreux d'une servitude que les despotes affectaient de reproduire sous toutes les formes à nos regards! que la flamme les dévore! qu'il n'y ait plus d'immortel que le sentiment de la vertu qui les a effacés! Justice, équité, divinités tutélaires des peuples libres, attachez à jamais l'exécration du genre humain au nom du traître qui, sur un trône relevé par la générosité, a trompé la confiance d'un peuple magnanime! Hommes libres, peuple d'égaux, d'amis et de frères, ne composez plus les images de votre grandeur que des attributs de vos travaux, de vos talents et de vos vertus! Que la pique et le bonnet de la Liberté, que la charue et la gerbe de blé, que les emblèmes de tous les arts par qui la société est enrichie, embellie, forment désormais toutes les décorations de la République! Terre sacrée! couvre-toi de ces biens réels, qui se partagent entre tous les hommes, et deviens stérile pour tout ce qui ne peut servir qu'aux jouissances exclusives de l'orgueil! »

Après ce discours, le président de la Convention Nationale a pris une torche enflammée, il l'a approchée du bûcher, et à l'instant, trône, couronne, sceptre, fleurs de lis, manteau ducal et armoiries, toutes ces livrées odieuses du despotisme ont disparu au bruit pétillant des flammes et au bruit des acclamations de plus de huit cent mille âmes! Dans le même instant, comme si tous les êtres vivants devaient partager cet affranchissement de la première des créatures et en ressentir l'allégresse, trois mille oiseaux de toutes les espèces, portant à leur cou de minces banderoles tricolores où étaient écrits ces mots : *Nous sommes libres, imitez-nous!* se sont élancés avec les étincelles du milieu des flammes dans le vaste et libre espace des airs.

La quatrième station s'est faite devant les Invalides. Après avoir anéanti la tyrannie des rois, la France a été obligée de combattre et d'anéantir le fédéralisme : un monument signalait ici cette victoire récente. Sur la cime d'un rocher était une statue colossale représentant le Peuple français; tandis que d'une main forte il renouait le faisceau des départements, un monstre, dont les extrémités inférieures étaient terminées en dragon de mer, s'efforçait d'atteindre jusqu'au faisceau pour le rompre; le colosse, écrasant sous ses pieds la poitrine du monstre, de sa massue, balancée sur sa tête, allait le frapper du coup mortel.

En contemplant ces emblèmes élevés dans les airs à une grande hauteur, le peuple a reconnu sa force et son triomphe, et les images sous lesquelles lui-même et son histoire étaient retracées à ses yeux sont devenues le texte du discours que le président a prononcé en ces termes :

« Peuple français, te voilà offert à tes propres regards sous un emblème fécond en leçons instructives! Ce géant dont la main puissante réunit et rattache en un seul faisceau les départements qui font sa grandeur et sa force, c'est toi! Ce monstre dont la main criminelle veut briser le faisceau et séparer ce que la nature a uni, c'est le fédéralisme! »

« Peuple dévoué à la haine et à la conjuration de tous les despotes, conserve toute ta grandeur pour défendre ta liberté. Qu'une fois au moins sur la terre la puissance soit alliée à la vérité et à la justice! Fais à ceux qui veulent te diviser la même guerre qu'à ceux qui veulent t'anéantir, car ils sont également coupables. Que tes bras, étendus de l'Océan à la Méditerranée et des Pyrénées au Jura, embrassent partout des frères, des enfants. Retiens sous une seule loi et sous une seule puissance une des plus belles portions de ce globe; et que les peuples esclaves qui ne savent admirer que la force et la fortune, témoins de tes vastes prospérités, sentent le besoin de s'élever comme toi à cette liberté qui t'a fait l'exemple de la terre! »

L'entrée seule du Champ-de-Mars, lieu de la dernière station, offrait aux yeux, à l'imagination et aux âmes une de ces leçons sublimes et touchantes dont il n'appartient qu'à la liberté de concevoir l'idée et de présenter le spectacle. Un ruban tricolore tendu à son entrée supportait un niveau, allégorie sensible de cette égalité sociale qui retient tous les hommes sur un plan commun et les nivelle tous devant la loi comme ils le sont devant la nature. Après s'être tous courbés, ou plutôt relevés sous ce niveau, emblème de ce qui fait l'unique grandeur de l'homme, de ce qui seul lui prépare des prospérités réelles et solides, la Convention Nationale, les quatre-vingt-sept commissaires des départements, les envoyés des assemblées primaires, ont gravi les degrés de l'autel de la patrie, et dans le même temps qu'un peuple innombrable, couvrant la vaste étendue

(1) Dirigé par un stupide esprit de parti, l'hôtel des monnaies a altéré notre monnaie nationale, en supprimant sur la pièce de 5 francs le bonnet de la liberté, et en y substituant une main. Cette altération est un témoignage de l'ignorance de celui qui en est l'auteur et de ceux qui la tolèrent, car la figure de la Liberté sans ce symbole allégorique n'est plus qu'une figure sans nom, comme le serait celle de l'Égalité sans le niveau. Le bonnet phrygien n'est pas un attribut exclusif de la République, plusieurs médaillons de rois et d'empereurs en sont ornés; ce n'est qu'un signe d'affranchissement et de liberté. La France ne doit pas plus le répudier comme emblème que le niveau, que les trois couleurs qui ont toujours été réunies et accolées à ces glorieux symboles dans tous nos fastes révolutionnaires depuis 1789. Le bon sens national ne s'y est pas trompé lorsqu'il a arboré ce bonnet sur toutes nos places; il n'a pas été la dupe des divagations de quelques royalistes ignorants sur ce symbole de liberté.

(1) La gravure et la numismatique nous ont conservé le souvenir de cette cérémonie; on peut voir dans l'histoire numismatique de la Révolution française, par Henin, p. 416, nos 608 et 609, planche 60, une pièce de monnaie frappée à cette occasion.

du Champ-de-Mars, se rangeait avec recueillement autour de ses représentants et de ses envoyés, le président, parvenu au point le plus élevé de l'autel de la patrie, ayant à ses côtés le vieillard le plus avancé en âge parmi les commissaires des départements, de ce sommet, comme de la véritable montagne sainte, a publié le recensement des votes des assemblées primaires, et a proclamé en ces termes la Constitution :

« Français,

Vos mandataires ont interrogé dans quatre-vingt-sept départements votre raison et votre conscience sur l'acte constitutionnel qu'ils vous ont présenté. Quatre-vingt-sept départements l'ont accepté. Jamais un vœu plus unanime n'a organisé une République plus grande et plus populaire. Il y a un an, notre territoire était occupé par l'ennemi; nous avons proclamé la République, nous fûmes vainqueurs. Maintenant, tandis que nous constituons la France, l'Europe l'attaque de toute part. Jurons de défendre la Constitution jusqu'à la mort; la République est éternelle ! »

Après cette proclamation, le président de la Convention nationale a déposé dans l'arche placée sur l'autel de la patrie l'acte constitutionnel et le recensement des votes du peuple français.

A cet instant, la plus grande époque du genre humain, tout a été comme ébranlé par les salves de l'artillerie, répétées sans interruption, et par un million de voix confondues dans les airs en un seul cri : on eût dit que le ciel et la terre répondaient à cette proclamation de la seule Constitution, depuis qu'il existe des peuples, qui ait donné à un grand empire une liberté fondée sur l'égalité, et qui ait fait de la fraternité un dogme politique.

Les quatre-vingt-sept commissaires des départements, qui durant la marche étaient armés d'une pique, se sont approchés et les ont déposées entre les mains du président de la Convention Nationale. Ils se réunissent en un seul faisceau noué par un ruban tricolore. A cet acte, qui peignait aux yeux l'unité, l'indivisibilité de la République, les retentissements redoublés de l'airain se sont de nouveau fait entendre.

Il restait une dette sacrée à acquitter, celle de la reconnaissance envers les Français morts en combattant pour la cause de la République. Descendue de l'autel de la patrie, la Convention Nationale a traversé le Champ-de-Mars et s'est rendue vers l'extrémité, au temple funèbre, où des décorations antiques, semblables aux monuments dont l'histoire des arts et des républiques nous a transmis la beauté, attendaient la cendre de nos défenseurs. Le char suivait. La grande urne, dépositaire de ces cendres chéries, a été transportée sous le vestibule du temple, élevée à tous les regards. La Convention Nationale s'est placée sous les portiques et colonnades; tous les spectateurs, au pied du monument, formaient une foule immense, attentive et respectueuse, où régnait le plus profond silence. Le président, penché sur l'urne, que d'une main il tenait embrassée, tandis que de l'autre il portait et montrait au peuple la couronne de laurier destinée aux martyrs fondateurs de la liberté, leur a adressé en ces termes les hommages et pour ainsi dire le culte de la patrie :

« Terminons cette auguste journée par l'adieu solennel que nous devons à ceux de nos frères qui ont succombé dans les combats. Ils ont été privés de concourir à la Constitution de leur pays; ils n'ont pas dicté les articles de la charte française, mais ils les avaient préparés; inspirés par leur dévouement héroïque, ils ont écrit la liberté avec leur sang !... »

« Hommes intrépides, cendres chéries et précieuses, urne sacrée, je vous salue avec respect ! Je vous embrasse au nom du peuple français ! Je dépose sur vos restes protecteurs la couronne de laurier que la patrie et la Convention Nationale m'ont chargée de vous présenter. Ce ne sont pas des pleurs que nous donnerons à votre mémoire; l'œil n'est pas fait pour en répandre. Pour qui ces larmes? Serait-ce pour vos parents et pour vos amis? Votre renommée les console; ils se sont dit que vous étiez fortunés de reposer dans la gloire; ils n'ont jamais pu souhaiter que vous fussiez exempts de trépas, mais dignes d'avoir vécu. Serait-ce pour vous? Oh! combien vous avez été heureux ! Vous êtes morts pour la patrie; pour une terre chérie de la nature, aimée du ciel; pour une nation généreuse, qui a voué un culte à tous les sentiments, à toutes les vertus; pour une République où les places et les récompenses ne sont plus réservées à la faveur, comme dans les autres Etats, mais assignées par l'estime et par la confiance. Vous vous êtes donc acquittés de votre fonction d'hommes, et d'hommes français; vous êtes entrés dans la tombe après avoir rempli la destinée la plus glorieuse et la plus désirable qu'il y ait sur la terre ! Nous ne vous outragerons pas par des pleurs.

« Mais, ô nos frères ! c'est en vous admirant, c'est surtout en vous imitant que nous voulons vous honorer; et si, comme il est doux de le supposer quand on aime, les morts conservent quelque sentiment pour ceux qui vivent, je viens vous dire, au nom de tous vos amis que vous avez laissés sur le sol de la France, que nous sommes prêts à nous dévouer à votre exemple, impatients d'atteindre l'ennemi et de continuer votre valeur, afin qu'on dise que vous étiez vraiment nos proches, et que votre cœur s'en réjouisse. Je viens vous dire que nous tâcherons même de vous surpasser; car, si nous ne faisons que consommer le fonds de gloire que vous avez légué, si nos vertus ne luttent pas avec les vôtres, notre infériorité contristerait vos mânes. La mort moissonne également le lâche et le brave; quand la destinée nous rappellerait près de vous, comment pourrions-nous supporter votre accueil? Une voix terrible s'écrierait : Vous combattiez cependant pour la justice et pour la liberté ! »

« Non, chers concitoyens ! guerriers magnanimes ! Nous serons dignes de vous; nous vous aurons vengés ! Nous vous raconterons que nos mains ont achevé votre ouvrage; que vos armes, dont nous avons hérité, étaient invincibles; que la République triomphe; que cette République qui a elle seule tient tête à tous les tyrans, à toutes les viles passions conjurées, à tous les peuples qui se déshonorent; que cette République que l'humanité a chargée de sa cause, et qui doit sauver l'univers !!! »

Telle était la marche, tels étaient les objets et les tableaux offerts aux regards du peuple souverain dans l'inauguration de la Constitution de la République française. Jamais la liberté ne s'était montrée plus auguste aux siècles et aux nations; le peuple a été grand et magnanime comme elle.

Assemblée Nationale.

Séance du 9 novembre.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN BIXIO, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à une heure.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif aux secours accordés aux citoyens de la Seine qui sont dans le besoin.

Le projet propose d'accorder neuf millions.

LE CITOYEN SAUTEYRA : Le projet ne se préoccupe que des misères de Paris, et ne se préoccupe pas des 83 autres départements.

LE CIT. CLÉMENT THOMAS : Des faits, et non des phrases. (Très bien !)

LE CIT. SAUTEYRA : Je ne blâme pas les secours distribués à Paris, mais jusqu'à présent on n'a songé qu'à cette dernière ville.

LE CIT. CLÉMENT THOMAS : Vous ne tenez pas compte de la nécessité.

LE CIT. SAUTEYRA : J'invite celui qui m'interrompt à attendre mes explications et à me répondre à cette tribune. On n'a rien fait pour les habitants de la campagne. (Rumeurs.)

LE CIT. CLÉMENT THOMAS : Je demande la parole.

LE CIT. SAUTEYRA continue au milieu du bruit à réclamer en faveur des habitants de la campagne.

Une voix : La faveur de l'Assemblée leur est acquise comme aux malheureux de Paris.

De toutes parts : C'est vrai !

LE CIT. SAUTEYRA demande qu'il soit pris le plus promptement possible des mesures propres à donner des secours aux misères des départements.

Le cit. Clément Thomas monte à la tribune.

LE PRÉSIDENT : La parole est au citoyen Sénard pour un fait personnel.

Le cit. Clément Thomas insiste pour être entendu. Quelques paroles sont échangées entre lui et le président.

Voix à droite : A l'ordre !

LE PRÉSIDENT : Je rappelle le citoyen Clément Thomas à l'ordre. (Bruit.)

LE CIT. CLÉMENT THOMAS : J'ai été interpellé directement par le citoyen Sauteyra; j'ai demandé à répondre; le président m'a répondu que la parole était au citoyen Sénard; j'ai répliqué que c'était pour un fait personnel, le président m'a répondu qu'il n'avait pas de leçon à recevoir de moi. J'ai trouvé que cette parole était inconvenante, et je... (Bruit.)

LE PRÉSIDENT : Si l'Assemblée désire un mot d'explication...

De toutes parts : Non ! non !

LE CIT. SÉNARD : J'ai demandé la parole pour un fait personnel. L'orateur croit que le préopinant a perdu de vue les faits accomplis depuis la répartition des fonds votés aussi bien pour Paris que pour les départements. La répartition a eu lieu strictement pour Paris et les départements, comme les décrets le prescrivaient.

LE CIT. SAUTEYRA insiste sur ses précédentes observations en faveur des citoyens nécessiteux des départements, tout en reconnaissant le mérite des explications fournies par le citoyen Sénard sur les actes de son administration à cet égard.

LE CIT. TILLANCOURT : Je demande que les observations à présenter sur l'assistance publique soient réservées pour la discussion de la proposition du citoyen Ceyras, relative aux indigents invalides de la campagne, placée à l'ordre du jour.

LE CIT. DUBAURE fait remarquer que si quelques départements ont été oubliés dans la répartition des secours, c'est que les administrations locales avaient négligé de faire connaître en temps opportun les besoins auxquels il était nécessaire de pourvoir dans les départements. Il n'y a donc aucun reproche à faire à l'administration centrale, qui pourvoit à ces besoins dès qu'ils lui sont connus. Le ministre termine en demandant à l'Assemblée de passer à la discussion des articles, sauf à revenir sur le secours de 5 millions accordés par l'Etat à Paris. (Oui ! oui !)

LE CIT. LESPINASSE : Le meilleur moyen de secourir les malheureux, c'est de donner du travail. Il est dans les cartons des ministères des projets d'industriels ayant pour objet de donner du travail aux ouvriers de luxe. Il serait à désirer que ces projets fussent examinés. (Aux voix !)

LE CIT. BOURBEAU, rapporteur, insiste pour l'adoption du projet de décret. L'Assemblée passe à la discussion des articles.

« Art. 1er. Le département de la Seine est autorisé, suivant la demande que la commission départementale en a faite dans la séance du 29 septembre 1848, à emprunter à un taux d'intérêt qui ne pourra dépasser 5 0/0 une somme de 6,000,000 f. qui sera employée au secours des citoyens de ce département qui se trouvent dans le besoin. » — Adopté.

« Art. 2. Le département de la Seine est également autorisé à s'imposer, pendant six années à partir de 1849, 5 centimes 4 dixièmes additionnels, etc. »

« Art. 3. Il est ouvert au ministre de l'intérieur un crédit de 5,000,000 f., dont 1,500,000 f. imputables sur 1848 et 1,500,000 f. sur 1849. »

Le décret est adopté dans son ensemble.

LE CIT. CEYRAS présente quelques observations sur sa proposition de venir en aide aux souffrances des habitants des campagnes; il insiste sur ces souffrances. Il faut chasser les souvenirs de la monarchie et de l'aristocratie des campagnes. (Rires.)

L'orateur développe longuement les charges, les misères de la campagne. S'il a voté pour le ministère, c'est qu'il a promis de les soulager.

LE CIT. TILLANCOURT demande une modification à l'article 3.

LE CIT. VERGNES : Il s'agit de subvenir à des besoins que les secours de l'Etat ne peuvent atteindre.

LE CIT. DUBAURE : Je voudrais que l'Assemblée réglât définitivement la question.

J'ai proposé une loi réglant l'assistance publique de la ville de Paris. Je présenterai prochainement un projet réglant l'assistance sur tout le territoire de la République. (Longue approbation.)

L'Assemblée passe à la discussion des articles.

« Art. 1er. Il est ouvert au ministre de l'intérieur un crédit d'un million pour aider les communes à secourir les indigents invalides de la campagne. » — Adopté.

« Art. 2. Cette somme sera répartie entre les départements en proportion, autant que faire se pourra, de la population rurale indigente. »

LE CIT. MONTEUIL propose de supprimer ces mots : *autant que faire se pourra.* (Appuyé !)

L'article, ainsi modifié, est adopté.

« Art. 3. Le contingent de chaque département sera subdivisé entre les communes par le préfet, suivant le mode indiqué. » — Adopté.

« Art. 4. A cet effet, et dans le mois de la publication du décret, il sera créé des bureaux de charité dans toutes les communes qui en sont actuellement dépourvues. »

LE CIT. DUBAURE propose la rédaction suivante :

« Il sera pourvu aux dépenses autorisées par l'article 1er de la présente loi au moyen des ressources créées par les lois de finances de l'exercice 1848. »

Après quelques observations des citoyens Labordère, Sainte-Beuve, Baud-Larivière, Lasteyrie, Dufaure, Stourm, l'article du citoyen Dufaure est adopté avec la modification de 1848 au lieu de 1849, ainsi que le projet de décret dans son ensemble.

LE PRÉSIDENT : J'ai reçu un grand nombre de demandes de congés.

LE CIT. BÉCARD : Pour que la décision de non prorogation soit sérieuse, il faut restreindre les congés. (Murmures.) Il faut que ces demandes soient sérieuses ! (Elles le sont !) Que dirait-on si nous abandonnions le pays dans ces circonstances ? (Assez ! assez !) Si l'Assemblée ne veut pas que je continue... (Non ! non !)

Quelques voix : Parlez !

LE CIT. BÉCARD : Je ne comprends pas qu'on demande à assister aux conseils généraux. Je propose que ces demandes soient soumises à un examen sérieux.

LE CIT. E. LEROUX : Je veux faire remarquer que, le jour même du vote sur la prorogation de l'Assemblée, 83 membres de la majorité demandaient des congés. (Hilarité.)

Après quelques observations du citoyen de Lasteyrie, la proposition du citoyen Bérard est repoussée, et les congés sont accordés.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget rectifié.

LE CIT. ÉTIENNE présente quelques observations sur le chapitre 5 du ministère des affaires étrangères.

La séance continue.

Chronique.

Cette nuit, si le temps le permet, si le vent du nord chasse la brume, si la pleine lune n'est pas trop brillante, nous aurons le charmant spectacle d'un nombre considérable d'étoiles filantes qui sillonneront l'espace dans toutes les directions.

Nous avons eu ce spectacle il y a une douzaine d'années, mais c'était dans la nuit du 9 au 10 août.

Les étoiles filantes ou bolides sont visibles à l'œil nu; cependant, avec une bonne lunette ordinaire, on en découvre un bien plus grand nombre. Mais nous craignons fort que le temps ne soit pas favorable.

— La chambre des notaires de la ville et de l'arrondissement de Lyon est ainsi composée pour l'année 1848-49 :

MM. Ducruet, président; Joannard, premier syndic; Bourgeois, deuxième syndic; Hennequin, rapporteur; Olivier, trésorier; Hodiou, secrétaire; Bertholey, à Mornant; Boiron, à Saint-Laurent-de-Chamousset; Jullien, à Grézieu-la-Varenne.

— Le bureau de bienfaisance s'assemblera demain lundi pour continuer l'organisation des secours à domicile.

Les comités auxiliaires se constituent dans chaque paroisse. Voici leur composition :

Premier comité (Ainay). — Président, M. Bouée; membres, MM. Berthet, Lacroix, Messener, Morin, Morel.

Deuxième comité (Saint-François). — Président, M. Lagrange; membres, MM. Devienne, Grenetier, Renaud, Roussi, Simon.

Troisième comité (Sainte-Blandine). — Président, M. Loysen; membres, MM. Brelmal, Dartigue, Gonon, Moriat, Tavernier.

Quatrième comité (Saint-Nizier). — Président, M. Desgaultières; membres, MM. Carle, Due, Lanti, Menaide, Pasquier.

Cinquième comité (Saint-Bonaventure). — Président, M. Janson; membres, MM. Aguetant, Burdet, Courtois, Maugé, Pater.

Sixième comité (Saint-Pierre). — Président, M. Derozier; membres, MM. Blanc, Bureaux, Gérard fils, Pelletier, Papillon.

Septième comité (Saint-Polycarpe). — Président, M. Chipier; membres, MM. Bredin, Chaumont, Chabot, Gindre, Monet.

Huitième comité (Saint-Louis). — Président, M. Matrod; membres, MM. Chassagny, Desplaces, Poncet, Vachon, Verzieu.

Neuvième comité (Saint-Bruno). — Président, M. Rave; membres, MM. Beaufrère, Pousset, Paulot, Vachon, Wuillermoz.

Dixième comité (Saint-Jean). — Président, M. Rosier; membres, MM. Cahanis, Didier, Engler, Paradis, Vidal.

Onzième comité (Saint-Just). — Président, M. Tarlet; membres, MM. Bergeon, Foyatier, Garcin, Gonin, Marduel.

Douzième comité (Saint-Georges). — Président, M. Kauffmann; membres, MM. Chavent, Lassalle, Pater, Servan, Vidal.

Treizième comité (Saint-Irénée). — Président, M. Givord; membres, MM. Binet, Blasin, Durand, Picolet, Riboulet.

Quatorzième comité (Saint-Paul). — Président, M. Estienne; membres, MM. Cattet, Charnier, Jeanclerc, Michard, Terras.

Quinzième comité (section protestante). — Président, M. Buisson; membres, MM. Brugière, Buchy, Deriaz, Duseigneur et Eichhoff.

Seizième comité (Israélite). — Président, M. Nordheim; membres, MM. Cromback, Hirsch, Picard (Léon).

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE LYON.

AVIS A MM. LES ACTIONNAIRES.

MM. les actionnaires du comptoir national sont convoqués extraordinairement pour le 20 novembre courant, à une heure après midi, dans la salle de la Bourse, à l'effet d'entendre le compte-rendu des opérations du premier semestre et de délibérer sur la proposition qui leur sera faite de modifier les art. 7 et 8 des statuts.

Ils sont priés de ne point oublier l'art. 23 des statuts, lequel porte les dispositions suivantes :

« Pour avoir droit de faire partie de l'assemblée générale, les actionnaires devront déposer leurs actions au siège de la société dix jours au moins avant celui de la réunion.

« Il leur sera délivré en échange un récépissé nominatif qui leur servira de carte d'entrée à l'assemblée générale. »

Par dérogation à cette première disposition, MM. les actionnaires seront admis jusqu'au 15 inclusivement à échanger leurs titres d'actions contre le récépissé visé ci-dessus.

Spéctacles du 12 novembre 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Le vrai Club des Femmes, comédie. — Le Postillon de Lonjumeau, opéra-comique. — La Sylphide, ballet. — Un intermède.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Le Maréchal Ney, drame en onze tableaux. — Le Réveil du Lion, vaudeville.

COLISÉE. — CIRQUE SOULLIER. — Stades, cheval de haute-école, monté par le professeur F. Baucher. — 2^e début de M. Bussi. — Ascension sur la boule, par M. François. — M^{me} Adélaïde. — Les quatre Chinois. — Milord Pouff et son fils, scène comique. — Grand tableau équestre, par cinq chevaux.

Il est midi et demi, le courrier de Paris n'est pas arrivé; nous sommes obligés de paraître sans l'attendre.

Nouvelles diverses.

La perception de l'impôt des 45 centimes a occasionné, dans quelques localités du département de la Charente-Inférieure, des troubles assez graves.

Plusieurs habitants de la commune de Saint-Georges avaient résisté ouvertement à la perception de cet impôt si écrasant pour nos pauvres cultivateurs. Quinze gendarmes furent en conséquence envoyés lundi dernier dans cette commune pour y arrêter l'un de ceux qu'on avait signalés comme les plus rebelles.

Arrivés à Saint-Georges, les gendarmes apprirent que celui qu'ils cherchaient s'était rendu à la foire de St-Bonnet. Les gendarmes s'y transportèrent et ne tardèrent pas à opérer l'arrestation du citoyen qu'ils poursuivaient; mais bientôt arrivèrent de Saint-Georges une foule d'habitants armés de faux, de fusils, de fourches, etc., et qui exigèrent des gendarmes la relaxation de leur prisonnier.

Les gendarmes ne crurent par devoir résister, et retournèrent immédiatement à Jonzac pour faire leur rapport à qui de droit. Le lendemain, le sous-préfet de Jonzac, le procureur de la République, un officier de gendarmerie, accompagnés de quinze ou vingt gendarmes, se rendirent à Saint-Bonnet. Avant d'instrumenter, ces messieurs se proposèrent de déjeuner; on allait se mettre à table, lorsque tout-à-coup on annonça l'arrivée de douze ou quinze cents citoyens armés; on entendit en outre le tocsin de tous côtés. Ces messieurs, effrayés, remontèrent à cheval, et reprirent, avant déjeuner, le chemin de Jonzac.

Le tocsin continuait à sonner, la foule allait toujours grossissant. Hommes, femmes, enfants, tous armés, suivirent les autorités et la gendarmerie jusqu'à Mirambeau. Aucun excès, du reste, n'a été commis, et, grâce à la prudence de MM. le sous-préfet et le procureur de la République de Jonzac, et aux paroles conciliantes de M. le maire de Mirambeau, chacun est rentré chez soi, y compris, bien entendu les citoyens dont on était venu opérer l'arrestation, (Journal du Loiret.)

— Une scène touchante s'est passée le 8 à la justice de paix du 7^e arrondissement de Paris. Une pauvre mère de famille, citée par un charbonnier auquel elle ne pouvait payer la modique somme de 7 f. 50 c., allait voir valider la saisie de ses meubles, dont le juge de paix, contraint par la loi, se voyait obligé d'ordonner la vente, lorsque M. Bourgeois, percepteur du pont de Brie-sur-Marne, qu'une affaire avait appelé dans l'enceinte du prétoire, a fendu la foule pour déposer sur le bureau du juge de paix le montant de la somme réclamée, plus les frais. Un autre assistant, ému comme tout l'auditoire, M. X..., demeurant rue du Dragon, n^o 4, a remis à la pauvre mère

de famille une petite somme suffisante pour subvenir à ses plus pressants besoins.

— Abd-el-Kader est arrivé le 8 novembre, à dix heures du soir, à Amboise, sur un paquebot de la Loire. Sa suite se composait de 32 hommes, 32 femmes, 13 enfants et 17 enfants à la mamelle. Le voyage s'est parfaitement effectué.

— On a retiré des terres remuées sur la place Fitz-James, à Limoges, une petite monnaie de billon d'Henri II, époux de Marguerite, sœur de François I^{er}, et roi de Navarre de 1515 à 1556. D'un côté, les lettres H et M entrelacées et surmontées d'une couronne; au bas la vache du Béarn. Au revers une croix évidée et la légende: *Gratia Dei sum id quod sum* (Par la grâce de Dieu, je suis ce que je suis). Un petit denier de cuivre de Gaston d'Orléans V, fils de Henri IV et frère de Louis XIII, prince souverain de Dombes et de Montpensier, né en 1608. Revers: un lambel, deux fleurs de lis et la lettre A. Frappé en 1634.

— On cite ce mot superbe de M. Thiers: « Quand on peut avoir des ministres un jour, on ne peut déceint être le ministre de personne. »

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

D'après un bulletin extraordinaire du vendredi 3 novembre, publié par le capitaine-général de l'Aragon, nous apprenons que les républicains qui s'étaient soulevés il y a quelques jours à Cinco-Villas, et qui depuis passèrent dans la province de Huesca, ont été attaqués au village de Sietamo par la colonne du commandant-général.

Chef, soldats, chevaux, armes, bagages, tout a été pris; pas un seul républicain n'a pu échapper.

Le même bulletin nous apprend que la gendarmerie française a saisi quelques munitions de guerre que l'on voulait introduire dans la vallée de Roncal.

— Quelques détails nous sont donnés à l'instant sur la prise du colonel Abad et de sa troupe. Abad, arrivé à Huesca, imposa la ville d'une rançon de 6,000 réaux et prit ensuite la route de Sietamo. Les troupes de la reine arrivèrent bientôt après à Huesca, et s'informèrent de quel côté s'était dirigé Abad. Arrivé à Sietamo, le capitaine-général apprit que les républicains étaient dans le village et qu'ils s'étaient endormis sans avoir pris la simple précaution de placer

quelques sentinelles avancées. Le capitaine-général fit cerner le village, et le lendemain matin, à leur réveil, les malheureux républicains durent se rendre presque sans combattre.

Le colonel Abad et un grand nombre de ses compagnons d'infortune ont été fusillés.

GRÈCE.

Le *Journal des Débats* d'Athènes du 28 octobre annonce la modification du ministère grec en ces termes:

« A quelque chose malheur est bon; ce proverbe s'applique à la Grèce, qui marche à grands pas vers ses destinées. »

Le ministère est modifié.

» Condiotti, Roffos, Rhodius le quittent; le roi appelle Canaris et Loudos. »

Le Rédacteur en chef, KAUFFMANN.

LA PATE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve, avec l'Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

Etude de M^e Laval, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, 10.

ADJUDICATION aux enchères et en bloc, en l'étude de M^e Laval, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, 10, d'un **Fonds de commerce de Teinturier**, situé et exploité à Lyon, rue Tourret, 4, quartier Saint-Vincent, avec la clientèle, subrogation au bail verbal des lieux où il s'exploite, et tout le matériel et les marchandises qui en dépendent.

Vente en détail, à défaut d'adjudication en bloc, du matériel et des marchandises.

L'adjudication aura lieu le mardi 28 novembre 1848, à dix heures du matin, en l'étude de M^e Laval, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, 10.

Mise à prix: 600 francs.
S'adresser, pour voir le cahier des charges, en l'étude de M^e Laval. (3323)

Etude de M^e Jacques-Xavier Emard, avoué à Lyon, rue Pizay, n° 5.

VENTE en bloc, en l'étude et par le ministère de M^e Boiron, notaire à la Guillotière, cours Morand, d'un **Établissement Hippique** dit *Manège du Rhône*, situé à la Guillotière, lieu des Brotteaux, rue Malsherbes, avec clientèle et achalandage.

L'adjudication aura lieu le mercredi 15 novembre 1848, à onze heures du matin.

Cette vente est poursuivie à la requête et diligence de MM. Villate, entrepreneur, demeurant à Lyon, rue d'Algérie, n° 5, et Housset, ferblantier, demeurant aussi à Lyon, place de la Platière, n° 7, ayant M^e Emard pour avoué;

Contre le sieur Daste, directeur du Manège du Rhône, demeurant aux Brotteaux, commune de la Guillotière, rue Malsherbes, ayant pour avoué M^e Morillon;

En vertu: 1^o d'un jugement rendu par le tribunal civil de Lyon le 31 août 1848, et 2^o d'une ordonnance de référé en date du 28 octobre dernier, le tout enregistré et en due forme.

DÉSIGNATION SOMMAIRE DES OBJETS A VENDRE.

Neufs chevaux, douze selles et douze brides, douze couvertures et surfaits en laine avec sangles, 50 hectolitres d'avoine, 1,200 kilogrammes foin, 600 kilogrammes paille, dit seaux en bois, trois fourches, 15 séparations pour les chevaux, 6 râteliers et 6 crèches en bois dur garnies en zinc, de grands placards vitrés pour fermer les harnais, douze chaises en velours vert et marron, etc., etc., le tout plus amplement désigné dans le procès-verbal de saisie annexé au cahier des charges.

Ladite vente en bloc avec clientèle et achalandage, mais sans aucune garantie de bail, aura lieu le mercredi 15 novembre 1848, à onze heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Boiron, notaire aux Brotteaux, cours Morand, outre les clauses et conditions insérées au cahier des charges, sur la mise à prix de trois mille francs, au plus offrant et dernier enchérisseur; ci 3,000 f.

A défaut d'enchérisseur, immédiatement, sans désemparer, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente en détail des différents objets saisis.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Emard, avoué, rue Pizay, 3, ou à M^e Boiron, notaire aux Brotteaux, cours Morand, dépositaire du cahier des charges. (3086)

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, rue Gentil, n° 1.

VENTE JUDICIAIRE. Le mercredi quinze novembre 1848, à dix heures du matin, il sera procédé, à Lyon, place des Cordeliers, à la vente aux enchères publiques et au comptant de divers meubles, tels que tables de jeu, tables à ouvrage, tables de famille, secrétaires, consoles, commodes, bureaux anciens et modernes, armoire à glace, guéridons, lavabos, lits, canapés, fauteuils, chaises, etc., etc. (4263)

VENTE AUX ENCHÈRES, après décès, d'un mobilier, bilier, linge, trousseau d'homme et argenterie, mardi 14 novembre 1848, à dix heures, rue de la Concorde, n° 51, lesquels consistent en meubles meublants, linge de table et de corps, quarante-deux couverts, douze à café, un porte-huilière, sucrier, chandelier, bout de table, cafetière, timbales, plats, couteau à poisson, le tout du poids de 14,975 grammes.

Il sera perçu cinq pour cent en sus. (5587)

APPARTEMENT. A céder à fin de bail, à grand rabais, un bel Appartement de six pièces, au 4^e, rue Sainte-Marie-des-Terreux, n° 2. S'y adresser. (140)

DÉPOT D'EXEMPLAIRES DE CHAQUE NUMÉRO DU

CENSEUR

Chez MM. DUPERRÉ, libraire, rue de la République, n° 9; — BALLEZ, libraire, même rue, n° 2; — LAFORÊT, papetier, place de la Fromagerie, n° 5, allée des Images; — M^{me} veuve LEROY, débitante de tabac, rue Romarin, n° 11; — M^{me} JACQUY, marchande de papeterie, quai de la Révolution, maison de l'Hôtel de l'Europe; — ROSNOY, marchand papetier, rue Basse-Grenette, n° 14; — VEISSIER, papetier, rue du Commerce, n° 12; — TOURRÉS, marchand quincaillier, petit passage de l'Argue; — FÉLIX QUINET, marchand papetier, cours de Broesses, n° 12, à la Guillotière; — POTALIER, papetier, cours Morand, n° 1, aux Brotteaux; — CHARCOURET, libraire, Grande-Rue, n° 15, à Vaise.

10 CENTIMES LE NUMÉRO.

PURGATIFS ET LAXATIFS NOUVEAUX.

POUDRE PURGATIVE DE ROGÉ

OU CITRATE DE MAGNÉSIE SUCRÉ ET AROMATISÉ.

Il suffit de dissoudre cette Poudre dans une bouteille d'eau pour obtenir une Limonade purgative gazeuse contenant 50 grammes de Citrate et parfaitement limpide.

La Limonade de ROGÉ ainsi préparée est très-agréable au goût, et purge aussi bien que l'eau de Sedlitz. (Voir l'extrait du rapport approuvé par l'Académie royale de Médecine qui est joint à chaque flacon de Poudre.)

A la Pharmacie ROGÉ, rue Vivienne, 12, à Paris; en Province et à l'Étranger, chez les Dépositaires.

NOTA. La Poudre et les Pastilles ne se délivrent qu'avec le cachet et la signature ROGÉ.

PASTILLES LAXATIVES DE ROGÉ

Leur saveur agréable les rend très-utiles pour purger les enfants. Les médecins les conseillent aussi à toutes les personnes qui, sans vouloir se purger, désirent cependant se tenir le ventre libre.

Chaque Pastille contient UN GRAMME de Citrate de Magnésie, ce qui permet de déterminer facilement le nombre de Pastilles à prendre.

A la Pharmacie ROGÉ, rue Vivienne, 12, à Paris; en Province et à l'Étranger, chez les Dépositaires.

NOTA. La Poudre et les Pastilles ne se délivrent qu'avec le cachet et la signature ROGÉ.

A Lyon, ANDRÉ, pharmacien, place des Célestins, LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, et VERNET, pharmacien, place des Terreux; à Belleville, GIROUX, pharmacien; à Tarare, MICHEL, pharmacien; à Thizy, POUVIERS, pharmacien; à Villefranche-sur-Saône, AYOT (Camille), pharmacien. (7585)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la Vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé; ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont la majeure partie est placée en immeubles.

La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit les capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Le taux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c. pour cent à 55 ans.	12 fr. » c. pour cent à 70
9 51 — à 60	14 89 — 80
40 68 — à 75	

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. ED. REVEIL, rue Neuve de la Préfecture, n. 4. (4575)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient et réputés incurables. Traitement *gratis*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE ET POUDRE DIURÉTIQUE.)

A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon.—Dépôts: à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites.—On fait des envois. (Affranchir.) (3486)

COPAHINE-MEÇE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Méd. sur le rapport de M. Gallier, méd. en chef de l'Hôp. des Vénériens, dans les premiers trait. de Paris n'employant plus que lui. Sous le qu'il agit en 4 jours les écoulements sans douleurs, coliques ni mar de l'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûtant que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPÔT: JOZEAT, ph., r. Montmartré, 105, et dans les meilleures pharmacies. (7140)

Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (8066)

Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau.— Chez VERNET, pharmacien, place des Terreux, 13.

THE COMESTIC NECESSARY.

Cette préparation anglaise conserve la peau fraîche, dissipe les feux et boutons. Par sa propriété réelle de rétablir l'équilibre dans la circulation, elle guérit promptement les douleurs sciatiques, rhumatismes, faiblesses dorsales et nerveuses, etc. Deux ou trois frictions suffisent pour soulager et souvent pour guérir.

Dépôts: à la pharmacie des Terreux, 13; à la pharmacie des Célestins; chez MM. Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, 50; Ronzier, parfumeur, rue Saint-Dominique, à Lyon; Couturier, pharmacien, à Saint-Etienne, etc., chez lesquels se délivre le prospectus. (57)

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

Guérison prompte et sans rechute de toutes les maladies secrètes, de la peau et du sang, par l'essence concentrée de salsepareille d'Amérique, remède entièrement végétal, qui doit la supériorité incontestable dont il jouit autant à son efficacité qu'à son usage facile et peu coûteux.

Prix: 5 fr. le flacon, chez Camuset, pharmacien, place des Cammes, 44, vis-à-vis de l'hôtel du Parc. (4829)

GAZ DE MONTPELLIER.

MM. les actionnaires sont prévenus que les coupons du dividende fixé par le conseil d'administration pour le premier semestre de 1848 seront délivrés, tous les jours non fériés, rue de la Démocratie, n° 21, dans les bureaux de la Compagnie, depuis dix heures du matin jusqu'à une heure. (2175)

OUVERTURE DES MAGASINS

DE LA VILLE D'ELBEUF,

Rue Centrale, n° 19.

Grand assortiment d'habillements confectionnés et de commande; hautes nouveautés de Paris. (139)

CAFÉ-RESTAURANT.

A vendre pour cause de cessation de commerce, Café-Restaurant situé sur un des beaux quais de Lyon. S'adresser à M. Dornier, rue Sainte-Hélène, n° 10, ou à M. Faurobert, rue de l'Annonciade, n° 13. (138)

HOTEL. A céder tout de suite pour cause de mauvaise santé, l'Hôtel Saint-Sébastien, à Tarare (Rhône), très-avantageusement connu et possédant la plus belle clientèle. On donnera de grandes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour traiter, à Tarare, à M. Lagrelle, maître dudit hôtel. (141)

AVIS. On désire trouver un capitaliste qui verse deux mille francs pour une spéculation qui produira cent francs au moins par jour. S'adresser, de midi à deux heures, rue Raisin, n° 16, au 4^e, chez M. Gravillon. (437)

LECTURE.

Ci-devant rue Puits-Gaillet, n° 9, actuellement PLACE DE LA BOUCHERIE-DES-TERREUX, 8,

Se charge spécialement de la confection des vêtements à façon et au comptant à des prix modérés, et répond, en cas de non réussite, des marchandises qui lui auront été confiées. Il fera, pour le compte des personnes qui voudront bien l'en charger, l'achat des étoffes, sur l'exhibition de la facture de MM. les marchands les plus réputés. Continuellement au courant de la mode et des nouveautés, il espère satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. (2170)

SIROP D'ERGOTINE-BONJEAN,

Découverte honorée de distinctions de tout genre.

Le *Sirope d'Ergotine* est un spécifique puissant contre les hémorrhagies en général, telles que pertes utérines, dysenterie, vomissements et crachements de sang, etc. Il rétablit le flux mensuel qui se prolonge trop chez quelques femmes, et réussit bien dans les affections de matrice et quelques cas de fleurs blanches. Ce sirop produit aussi d'excellents résultats dans les irritations chroniques de la poitrine et arrête souvent les affections de ce genre aggravées par des crachements de sang que l'Ergotine fait presque immédiatement cesser.

Chaque flacon, revêtu du cachet et d'une étiquette portant la signature de l'auteur, est accompagné d'un prospectus qui donne tous les détails nécessaires tant au malade qu'au médecin.—Dépôt général à Lyon, chez MM. ANDRÉ, LARDET et VERNET, pharmaciens.— Prix des flacons: 3 et 6 fr.

On trouve dans les mêmes maisons, de même que chez les principaux pharmaciens et droguistes de Lyon, Paris, Saint-Etienne, Marseille, Avignon, Nîmes, Arles, Montpellier, Grenoble, Genève, Italie, etc., l'Ergotine pure en pots de 31 grammes, au prix de 8 f. avec prospectus.— On sait que l'Ergotine, appliquée à l'extérieur, arrête le sang des plus graves blessures qu'elle cicatrise rapidement. (2838)

BREVET D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT,

sans garantie du gouvernement.

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION DE 1839.

BANDAGES HERNIAIRES

SANS SOUS-CUISSSES

ET SANS FATIGUER LES HANCHES.

Les *BANDAGES* qui ont été exposés par MM. WICKHAM et HART, bandagistes-herniaires, rue Saint-Honoré, 257, à Paris, ont fixé l'attention du public, ainsi que du jury central, et leur ont valu une mention honorable. Toutes les personnes qui en portent trouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

Ces bandages sont très-commodes ou utiles aux personnes amateurs de la CHASSE, ou qui se livrent aux travaux de fatigues. Il y en a de toutes les forces et de toutes les dimensions, soit pour les enfants du plus bas âge, soit pour les adultes les plus robustes.

Pour se procurer des bandages, s'adresser à M. BIANCHI, opticien-bandagiste, à Lyon, rue de la Préfecture, n. 1, qui au besoin se charge de choisir et appliquer le bandage à chaque hernie.

Pour s'en procurer par lettre, envoyer la circonférence du corps et indiquer l'état de la hernie.— Les prix en sont très-modérés. (Affranchir.) (153)

SPECIALITÉ DE SIROPS COMPOSÉS.

Pharmacie du Nègre, rue Dubois, n° 5.

F. ABBAT,

Pharmacien.

Sirope de salsepareille concentré.
— de Larrey, avec et sans addition.
— dépuratif anti-dartreux.
— d'escargots et pâte.
— anti-scrofuleux.

Se vendent par bouteilles, 1/2 et 1/4. (8274)

Injection anti-gonorrhéique, 5 f. le flacon.

LYON.— Imprimerie de BOURST, grande rue Mercière, n° 66.